

**N° 6 – Délibération relative à la création du budget annexe au Budget principal de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte : budget annexe « les Ferrages 2 »**

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que les opérations relatives à l'aménagement des zones sont caractérisées par une finalité économique de production à travers la constitution de lots aménagés et viabilisés destinés à être vendus ;

CONSIDERANT que ces opérations sont enregistrées dans des comptes de charges et de produits qui ont un impact temporaire sur les comptes de stocks et ce jusqu'au dénouement complet de la commercialisation ;

CONSIDERANT que ces activités doivent être individualisées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et individualiser les risques financiers de telles opérations qui peuvent être importants compte tenu de leur nature et de leur durée (risques liés à la commercialisation - rythme, prix ; risques attachés à l'exécution et au financement des équipements publics, risques liés aux difficultés réglementaires de maîtrise du foncier) ;

CONSIDERANT que la Provence Verte connaît depuis 3-4 ans un très fort dynamisme économique avec l'implantation de nombreuses entreprises. Le foncier économique devient de moins en moins disponible du fait du remplissage de la zone d'activités de Nicopolis et de l'absence de disponibilité sur la partie Ouest du territoire. Ainsi, le territoire de la commune de Tourves représente une opportunité d'implantation intéressante pour des entreprises souhaitant bénéficier d'un accès privilégié vers l'ensemble de la Provence Verte, les Bouches du Rhône et la métropole Toulonnaise ;

CONSIDERANT que l'objectif du projet d'extension de la zone « Les Ferrages », située sur la commune de Tourves, est de permettre aux entreprises locales de se développer et d'accroître leur activité et l'emploi ;

CONSIDERANT la nécessité d'individualiser au sein d'un budget annexe l'ensemble des opérations financières liées à la commercialisation de cette zone afin de ne pas bouleverser l'économie du budget principal de la collectivité ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 28 novembre 2018 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

**Il est demandé au Conseil de Communauté :**

- **de procéder à la création du budget annexe au Budget Principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, budget annexe « Les Ferrages 2 », soumis à la nomenclature M14 et assujetti à la TVA ;**

- **et d'autoriser la Présidente à procéder à tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**